

CONCOURS ACIER 2011



HABITER UN PONT, UNE AUBAINE URBAINE ?

Règlement du concours

Jury présidé par Manuelle Gautrand, architecte

CONCOURS ACIER 2011

Habiter un pont, une aubaine urbaine ?

ConstruireAcier organise son 9^e concours d'architecture Acier. L'objectif est de donner aux étudiants l'opportunité de découvrir et d'apprécier les possibilités architecturales et techniques de l'acier en concevant un ouvrage avec ce matériau.

Grâce à ses performances, les applications de l'acier dans la construction sont multiples (structure, façades, couverture, équipements intérieurs, mobilier urbain...). Il s'adapte à toutes les constructions, de l'industriel aux grands ouvrages d'art et bâtiments publics emblématiques, en passant par le tertiaire, l'habitat ou les ouvrages plus courants.

Ce concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2010-2011 et désireux de mener un projet seul ou en équipe.

1 - SUJET

Il est proposé aux étudiants de concevoir un franchissement, pont, passerelle, viaduc habité.

Le pont est un espace public favorisant le lien social dans les villes. Les besoins variés des usagers, la concentration urbaine et la nécessité d'une économie des ressources et de l'espace donnent un nouvel intérêt à un dispositif structurel et architectural oublié, le pont habité. Imaginez le vôtre en utilisant toutes les caractéristiques techniques et esthétique de l'acier.

« Le pont habité est celui qui - en plus de sa vocation publique de franchissement d'un obstacle naturel (une rivière) ou artificiel (un canal, une autoroute ou des voies ferrées) - sert d'élément de liaison organique entre deux quartiers ou pôles urbains en les reliant par un développement linéaire continu de bâtiments construits sur le tablier du pont pour y accueillir en permanence diverses activités sociales et urbaines. Tout pont habité a donc une double composante et comporte une infrastructure (la plateforme qui enjambe l'obstacle) et une superstructure architecturale ; celle-ci confère alors à l'ensemble une "plus value" à la fois fonctionnelle, économique et sociale, mais aussi une plus value culturelle, symbolique et affective. »

Les ponts habités - Entretien avec Jean Dethier - Urbanisme n°292 - janvier/février 1997.

2 - SITE

Chaque candidat choisira dans sa région le site de préférence urbain dans lequel va venir s'insérer son projet.

Il conviendra d'expliquer et de justifier ce choix par quelques commentaires et des photo montages d'insertion.

3 - PROGRAMME

Deux possibilités sont offertes aux étudiants :

- concevoir un franchissement habité, pour réunir des quartiers existants, séparés faisant partie d'un nouvel aménagement urbain.
- greffer le projet sur un ouvrage existant, par un élargissement, une surélévation ou une mise en suspente.

Cet ouvrage pourra être emprunté par des véhicules automobiles ou n'être que piétonnier.

Les constructions pourront comprendre, à titre indicatif, suivant le lieu retenu par les candidats :

- des logements sur 10% de la surface du pont
- des commerces, restaurants et des lieux d'animation sur 20% de la surface du pont
- des jardins et des lieux de repos
- des voies de circulation.

Dans le cas d'un ouvrage neuf, la structure sera en acier. Dans le deuxième cas, l'ouvrage existant pourra être en matériau traditionnel, bois, brique, pierre, béton. La greffe, en revanche, sera en structure métallique.

Tous les composants constructifs du projet seront conçus en acier ou avec d'autres matériaux dans une proportion que chaque candidat dosera et justifiera suivant la composition architecturale de son projet.

4 - RENDU

⇒ Pour la commission technique, les participants devront remettre :

- un CD contenant tous les documents et les images des planches au format jpg
- quatre planches A3, orientation paysage, au format pdf
- un texte dactylographié de présentation de deux pages au maximum
- la photocopie de leur carte d'étudiant.

Tous les documents devront être rédigés en français et le CD envoyé sous enveloppe bulle.

Le rendu :

Planche 1

- Plan de situation
- Plan de masse au 1/500^e
- Façade longitudinale au 1/100^e

Planche 2

- Axonométrie de l'ouvrage avec ses abords, les liaisons, les accès aux existants proches avec une échelle adaptée exprimant l'idée directrice du projet.

Planche 3

- Plan du ou des niveaux au 1/100^e montrant le parti structural
- Deux coupes partielles (perpendiculaires l'une à l'autre) au 1/50^e.

Planche 4

- Perspective faite depuis l'ouvrage, montrant ses qualités de vie et ses qualités structurelles
- Détail des principes constructifs en 3D au 1/20^e.

Date limite d'envoi du CD : le 14 mars 2011 à 16h à l'adresse suivante :

ConstruirAcier
Concours Acier
20 rue Jean Jaurès
92800 Puteaux

⇒ Pour le jury final à Paris, les équipes retenues devront réaliser :

- trois planches de format A0 max (les impressions seront faites par ConstruirAcier)
- un PowerPoint de présentation (un ordinateur PC sera disponible sur place)
- une maquette (facultative)
- tout document valorisant le projet.

5 - CONTRAINTES PRISES EN CONSIDERATION LORS DE L'ÉVALUATION PAR LA COMMISSION TECHNIQUE ET LE JURY FINAL

La commission technique et le jury prendront les éléments suivants en considération :

- la pertinence de l'utilisation de l'acier et sa mise en valeur
- le respect du rendu, du programme et l'adéquation à ses besoins
- la faisabilité constructive, dans des conditions financières réalistes
- une approche budgétaire
- la qualité des documents
- la qualité de l'insertion
- la qualité de l'exposé oral pour les finalistes.

6 - COMMISSION TECHNIQUE ET JURY

- Les propositions des équipes seront examinées par une commission technique présidée par Marc Landowski, architecte.
A l'issue de cet examen, 15 équipes maximum seront sélectionnées pour présenter leur projet devant le jury. Les résultats des délibérations de la commission technique seront communiqués à chaque équipe en avril 2011 sur le site www.construiracier.fr et par mail.
- Le lieu et la date de la présentation orale des projets sélectionnés, devant le jury, seront communiqués aux équipes concernées au moins un mois à l'avance.
Le jury sera présidé par Manuelle Gautrand, architecte, et composé de journalistes, d'architectes, d'ingénieurs, de spécialistes de la construction en acier et de membres de ConstruirAcier.
Il procédera à un examen des propositions des équipes participantes et établira un classement. Les projets retenus par le jury figureront sur le site Internet de ConstruirAcier et feront, éventuellement, l'objet d'une publication.
- Une somme de 20 000 euros sera répartie par le jury entre les lauréats. Le nombre de lauréats et la répartition des prix seront laissés à l'appréciation du jury.

7 - DOCUMENTATION

Pour tout renseignement sur l'utilisation de l'acier et sur la construction en acier, vous pouvez consulter les sites internet www.construiracier.fr, www.steelconstruct.com, www.cticm.com, www.acierconstruction.com, www.steelbizfrance.com, www.constructalia.com, www.infosteel.be.

Pour tout renseignement sur le concours ou questions éventuelles, vous pouvez contacter

Valérie Dusséqué au 01 55 23 02 33 ou par mail : concours2011@construiracier.fr, ou consulter notre site www.construiracier.fr/enseignement.

8 - MODALITES D'INSCRIPTION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2010-2011 (justificatifs à fournir dans une enveloppe scellée lors de la remise du projet).

Les étudiants peuvent participer seuls ou en équipe.

Le projet pourra être traité par les étudiants de manière autonome ou trouver sa place dans un programme plus large, retenu dans le cadre d'un enseignement.

Chaque équipe devra s'inscrire sur le site www.construiracier.fr. Lors de l'inscription, un numéro sera remis au candidat. Ce numéro doit être repris sur tous les documents (planches et texte de présentation, CD, enveloppe scellée). **Les noms et prénoms des candidats ainsi que le nom de leur école ne doivent pas figurer sur les documents remis à la commission technique.**

9 - RAPPEL DU CALENDRIER

- Inscriptions à partir d'octobre 2010 sur le site www.construiracier.fr
- Remise des projets : le 14 mars 2011 à 16h au plus tard à ConstruirAcier (cachet de la poste faisant foi, pour les envois par courrier).
- Diffusion des délibérations de la commission technique en avril 2011 au plus tard, sur le site www.construiracier.fr et par mail.
- La présentation au jury des projets sélectionnés, l'annonce des résultats et la remise des prix auront lieu le même jour. Cette date sera communiquée, par mail, aux différentes équipes au plus tard un mois avant l'événement.

10 - INDEMNISATION

Les frais de réalisation pour le rendu jury seront remboursés par ConstruirAcier sur présentation des originaux des factures, dans la limite de 200 euros TTC par équipe inscrite au concours.

Pour les équipes de province retenues par la commission technique, les frais de déplacement (équivalent à un billet de train en 2^{nde} classe) et d'hébergement (montant maxi de 130 euros TTC par équipe) seront pris en charge par ConstruirAcier, sur présentation de justificatifs originaux.

Cette indemnisation ne sera versée qu'aux équipes sélectionnées pour leur permettre de se rendre à la présentation de leur projet devant le jury.

11 - DROITS DE PROPRIETE ET PUBLICATION DES PROJETS

Les équipes participantes cèdent à ConstruirAcier l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur leur projet. Cette cession englobe le droit à l'image, le droit d'utiliser, de reproduire et de diffuser le projet sur tout type de média. Cette cession s'entend sans limite géographique et pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle. ConstruirAcier se réserve, notamment, le droit de la première publication et de la présentation publique des projets.



20 rue Jean-Jaurès
92800 PUTEAUX FRANCE

Tél : 33 (0)1 55 23 02 30
Fax : 33 (0)1 55 23 02 49

www.construiracier.fr